

Le 3 février 2025

COMMUNIQUÉ

Le dumping sanctionné par la Commission européenne sur la lysine chinoise appelle une réflexion stratégique en matière de souveraineté du secteur de la nutrition animale

Par la mise en place de droits antidumping provisoires sur les importations chinoises de lysine depuis la mi-janvier, la Commission européenne reconnaît des pratiques commerciales déloyales de fournisseurs chinois.

Le secteur de la nutrition animale français prend acte des mesures mises en place par la Commission, et tient à souligner la dépendance structurelle de l'Europe à ses importations, avec actuellement, 70 à 80 % de la demande en lysine qui repose sur la Chine.

L'absence de réaction de la Commission aurait mené à la disparition du dernier fabricant de Lysine en Europe, à la perte définitive du savoir-faire technique et industriel, à la mise en dépendance totale de l'UE vis-à-vis des pays tiers pour cet acide aminé qui a capacité à substituer partiellement la protéine de soja.

La mise en place de ces droits sur les importations en provenance de Chine a pour objet de rétablir les conditions d'une plus juste concurrence au niveau mondial.

Les fabricants français joueront pleinement leur rôle pour limiter les impacts sur les filières animales en adaptant au mieux leurs approvisionnements et la composition des aliments pour animaux.

La lysine, tout comme d'autres acides aminés et de nombreuses vitamines, sont des ingrédients nutritionnels essentiels en nutrition animale et contribuent à la santé et au bien-être des animaux. Ils proviennent majoritairement des pays tiers et en particulier de la Chine. Il est donc nécessaire de s'interroger sur la mise en place d'une politique industrielle européenne plus ambitieuse, favorisant une production locale de ces nutriments indispensables notamment aux productions animales.

Face à ces enjeux, la situation plaide pour un renforcement de la compétitivité des producteurs européens et pour un classement de ces intrants comme des matières premières critiques pour la souveraineté européenne.

C'est la souveraineté industrielle et alimentaire de l'Europe qui est en jeu.

À propos de l'AFCA-CIAL : Acteur majeur du secteur de la nutrition animale depuis plus de 80 ans, l'AFCA-CIAL représente les entreprises spécialisées dans la complémentation de la nutrition des animaux : fournisseurs d'additifs et d'ingrédients fonctionnels, fabricants de prémélanges, fabricants d'aliments complémentaires et membres associés. Avec plus de 130 entreprises adhérentes, l'AFCA-CIAL représente la quasi-totalité de la profession en France.

À propos de La Coopération Agricole Nutrition animale : branche métier de La Coopération Agricole, fédère et représente les entreprises coopératives de nutrition animale. Avec 42 groupes coopératif, La Coopération Agricole représente 60% de la production française d'aliments composés pour animaux. Face aux défis économiques, sanitaires et climatiques de l'élevage, elle accompagne ses adhérents pour développer et faire valoir la contribution positive du métier à une alimentation saine, sûre, durable, respectueuse de l'environnement et diversifiée des animaux. Partenaire incontournable des filières de production végétales et animales, elle est actrice de la stratégie de ces filières et de la complémentarité animal/végétal.

À propos du SNIA : Créé en 1971, le SNIA, Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale, est un syndicat professionnel rassemblant 100 entreprises adhérentes. Au cœur des enjeux de la performance des élevages, grâce à une alimentation sur mesure et de qualité, la nutrition animale est un secteur de référence dans le panorama agricole français, au carrefour des productions végétales et animales. Engagé en RSE depuis 2021, le SNIA accompagne ses entreprises adhérentes vers une performance multicritères, à la fois technique, économique, environnementale, sanitaire et sociale.

Contacts presse :

AFCA : Claire Laurent - claire.laurent@afca-cial.org

LCA : Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77

SNIA : ADOCOM-RP - adocom@adocom.fr - 01 48 05 19 00